

L'inscription sur les listes électorales

Avant de procéder à l'inscription sur les listes électorales de sa commune, il est nécessaire de vérifier celle-ci.

La première étape est donc de s'interroger sur sa situation électorale. Celle-ci se fait sur www.service-public.fr.

Si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune, vous pouvez télécharger une attestation si nécessaire.

Si vous n'êtes pas encore inscrit, il est nécessaire de faire la démarche sur www.service-public.fr

Vous venez d'avoir 18 ans

L'Insee vous inscrit automatiquement lorsque vous atteignez l'âge de 18 ans. L'Insee se base sur les informations que vous avez données lors de votre [recensement citoyen](#). En conséquence, vous êtes inscrit d'office sur la liste électorale de la commune où vous vous êtes fait recensé.

Contact

Service Élections

Cité administrative

31, avenue Pierre Brossolette

Tél : [01 69 10 37 00](tel:0169103700)

[Formulaire de contact](#)

En savoir +

service-public.fr